



FICHE DE RENSEIGNEMENT DE CERTIFICAT

Ministère : MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE
Direction: DIRECTION DE LA PHARMACIE, DU MEDICAMENT ET DES LABORATOIRES
·
Service: SERVICE DES IMPORTATIONS/EXPORTATIONS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES
Nom complet du document délivré : AUTORISATION OFFICIELLE D'IMPORTATION
Usage du document délivré : Accord pour importation
Coût du document : 2000 FCFA
Liste des documents exigés pour la délivrance du document :

- Demande d'autorisation officielle d'importation adressée au ministère de la Santé S/C de la Direction de la Pharmacie, du Médicament et des Laboratoires
- Facture proforma
- Fiche autorisation officielle d'importation remplie
- Agrément d'exercice en cours de validité :
 - Attestation provisoire d'exercice
 - Agrément ministériel
 - Convention ministérielle

Liste exhaustive des produits concernés par le document :

- Médicaments
 - > stupéfiants
 - > psychotropes
- Produits chimiques
 - Précurseurs chimiques de drogues

Liste des entreprises pouvant obtenir le document (entreprises agréées)

- Laboratoires Pharmaceutiques
- Agences de représentation et de promotion pharmaceutique
- Grossiste-répartiteurs
- Sociétés industrielles
- Sociétés de commercialisation en gros de produits chimiques
- Hôpitaux
- Organismes de recherche
- Organismes médicaux
- Partenaires au développement